

Mesures d'assouplissement en électricité – Octobre 2024

ASSOUPPLISSEMENT GÉNÉRAL

1. *Aucune prévision pour un usage futur ne devra être intégrée, telles que des conduits libres ou des disjoncteurs supplémentaires, sauf si cette exigence est spécifiquement requise par les besoins du projet.*

ASSOUPPLISSEMENTS SPÉCIFIQUES

1. *Ajouter « ou équivalents » à la liste des fabricants/manufacturiers.*
2. *Les conducteurs d'aluminium sont acceptés pour 60A et plus, filage (sous conditions de la section 26 05 21, article 1.6), bobines de transformateur à sec de moins de 1000V, barres de panneaux, barres blindées, etc.*
3. *L'isolation 600V est suffisante pour les circuits 600/347V (à l'exception des câbles symétriques) et l'isolation 300V est permise pour les circuits 120/208V.*
4. *Le câble armé AC90 peut atteindre 10 mètres sur la portion terminale, sous réserve du respect des séparations du plus gros diamètre; sinon appliquer la dévaluation du courant admissible. Le câble Teck est autorisé en remplacement du conduit pour des artères de plus de 60A.*
5. *Les connecteurs à vis pour les conduits sont acceptés, le « raintight » étanche n'est plus requis.*
6. *L'acier galvanisé à chaud peut remplacer l'acier inoxydable dans les applications en milieu humide (extérieur, stationnement intérieur, chambre froide, etc.).*
7. *Les panneaux de service seront de 20 pouces de large.*
8. *Les démarreurs autres que NEMA sont acceptés.*
9. *Pour l'éclairage intérieur, éviter les luminaires « architecturaux » spéciaux et coûteux, choisir plutôt des luminaires 1x4 ou 2x4; les luminaires linéaires nécessitant des trames et des montages complexes ne sont pas recommandés.*
 1. *L'article spécifiant les manufacturiers de plaque DEL est abrogé (article 3.3.1 de la section 26 50 00)*
 2. *La dégradation lumineuse passe de 100,000h à 50,000h (article 3.3.4 de la section 26 50 00)*

NON AFFECTÉS PAR LES ASSOUPPLISSEMENTS

1. *La moyenne tension et la distribution inter-bâtiment, conformément aux normes d'Hydro-Québec.*
2. *L'identification électrique doit respecter la nomenclature McGill pour des raisons de sécurité et de conformité aux codes.*
3. *Les exigences LEED demeurent en vigueur, en raison des stratégies universitaires en développement durable.*
4. *Le choix des appareils d'éclairage extérieur demeure en vigueur, en raison du respect des critères d'uniformité sur le campus ainsi que les exigences municipales et gouvernementales (MCC).*

AUTRE ASSOUPPLISSEMENT

Tout élément des autres sections jugé acceptable par le professionnel peut être proposé en tant que « Demande de Variance », avec justification du coût immédiat économisé.

Partie 1 Généralités**1.1 Sommaire**

- .1 À moins d'indication contraire, suivre les standards ci-dessous pour la division nommée. Ces standards ne sont pas destinés à restreindre ou remplacer le jugement d'un professionnel.

1.2 Critères de design

- .1 Les chemins de câbles sont requis s'il y plus de 4 câbles requis pour un parcours minimum de 7 m.
- .2 Maintenir l'espacement entre les câbles à un diamètre du plus grand.
- .3 Les chemins de câbles seront de type ajouré.
- .4 Éviter la corrosion causée par matériaux dissimilaires.
- .5 Montage parasismique, voir section 26 05 29.
- .6 Chemins de câble pour systèmes de communications : voir division 27.
- .7 Les câbles doivent être attachés avec des attaches appropriées pour l'usage de chemin de câbles. Les attaches de type tyrap en plastique sont interdites. Les « tyrap » en acier inoxydable sont acceptées sous approbation.
- .8 Utiliser des diviseurs métalliques pour séparer les câbles de contrôles de la puissance.
- .9 Si c'est un câble de moyenne tension, aucun câble d'autre tension ne peut partager le même chemin de câble.
- .10 À l'extérieur :
 - .1 Utiliser de l'acier inoxydable de grade 304 pour les chemins de câbles, supports, attaches, profilés, boulons, écrous, clip et tous les accessoires situés à l'extérieur.
 - .2 L'acier galvanisé et les attaches en plastique ne sont pas acceptables.

FIN DE LA SECTION